



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Gilles BEGOUT

N° 27273

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L333-2, L333-3 et L333-4 et L333-16 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation de conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;
Vu le décret n°2020-116 du 2 juillet 2020 fixant les conditions et les modalités de régime des frais concourant par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires donnent droit au remboursement des frais que représente l'exercice des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Gilles BEGOUT à PERIGUEUX (24) représente l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération susvisée ;

DÉCIDE

Article 1 : De confirmer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Gilles BEGOUT au Comité de bassin Limousin à l'égard de l'Assemblée Plénière n° 6 à la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux SAS rue Marthe Desmurs 19300 Saint-Jean de la Forêt le 10 octobre 2025.

Article 2 : D'autoriser à l'Elu soussigné le remboursement des frais réellement exposés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés d'exécuter en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 03/10/2025

Publié sur le site de la Communauté urbaine de Limoges
au sein d'un dossier de documents publics en ligne
N° de l'acte : 27273

M
Monsieur Gilles BEGOUT
Président

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Gilles BEGOUT

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2025



27273.pdf
(.pdf, 235,9 Ko)



TÉLÉCHARGER